Département de Loire Atlantique - Commune de Treillières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 décembre 2017

OBJET

14 - SUBVENTION D'EQUILIBRE 2017- ECOLE DE DANSE

N° 2017-12-14

NOMENCLATURE: 7.5.5

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le sept décembre 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents: 23

Votants: 28 Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL,

Pouvoirs: 5

Joëlle CHESNAIS.

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Elisa DRION Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCÉ Gil RANNOU donne pouvoir à Catherine CADOU

Absent: 1

Chantal PERRUCHET

Nombre de memb	res :
en exercice	.29
présents	.23
ayant un pouvoir	5

absent1 votants......28

Délibération

Rapporteur: Mickaël MENDES

La commission vie associative, sportive et culturelle qui s'est réunie le mardi 7 novembre 2017 propose d'attribuer une subvention d'équilibre d'un montant de 1356 euros à l'Ecole de danse afin de couvrir les frais de location de la salle Capellia, l'espace Simone-de-Beauvoir étant sous-dimensionné pour accueillir leur gala annuel.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à 28 POUR décident :

- DE VALIDER la subvention d'équilibre d'un montant de 1356 euros qui sera attribuée à l'Ecole de danse au titre de l'année 2017.

Pour extrait conforme.

Le 20 décembre 2017,

Le Maire. Alain ROYER

> Accusé de réception en préfecture 044-214402091-20171218-2017-12-14-DE

Date de réception préfecture :